Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260605-COM202657-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 5 juin à 19 heures

Membres en exercice : 15 – membres présents : 11
Date de convocation : 29 mai 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire. Morgane BROUDER, Jean-François LE MIGNOT, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Lizig CLOAREC, Mathieu LE GALL, Maxime TIREL, Claudie VASSEUR, Serge OLLIVAUX, Ludivine GEORGELIN, Nolwenn BOHEC

Absents, excusés : Patrick GUILLOUX, qui donne pouvoir à Jean-François LE MIGNOT, Sylvie MARIGAUL, qui donne pouvoir à Sonia ALLAIN, Anna MERCIER qui donne pouvoir à Ludivine GEORGELIN, Nelly ROPARS

Secrétaire de séance : Lizig CLOAREC

202657 - Maintenance des équipements des chaufferies bois

Jean François LE MIGNOT, Maire-Adjoint, rappelle à l'assemblée, sa décision lors du dernier conseil municipal, d'ajourner le sujet relatif au renouvellement du contrat d'entretien des chaudières bois, d'un montant de 3 672.00 euros TTC, pour le motif suivant : *demande de négociation quant aux conditions de remplacement des pièces défectueuses et la main d'œuvre s'y rapportant.* Un courrier a été adressé en ce sens à l'entreprise LE BIHAN, dont la réponse est la suivante :

En réponse à votre courrier du 18 Mai dernier, nous souhaitons attirer votre attention sur la notion de « contrat de maintenance ». En effet, notre devis et contrat proposés concernent exclusivement une proposition d'entretien complet du matériel de chauffe : Nettoyage complet des chaudières et conduits (2ème passage pour nettoyage conduits chaudières bois), à savoir pour votre Commune :

- ***1 chaudière bois Déchiquetée Hargassner***
- ***2 chaudières bois déchiquetées Heizomat***
- ***1 chaudière gaz***

Et bien entendu, au besoin lors de ces interventions, et en cas de détection de matériels défectueux, un devis vous sera proposé dans les meilleurs conditions.
Après validation du devis, les travaux seront effectués dans les meilleurs délais.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260605-COM202657-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de contrat d'entretien des chaudières bois de la commune, pour un montant de 3 672.00 euros TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Sonia ALLAIN,
Présidente

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC
22 (Côtes-d'Armor)

Lizig CLOAREC,
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 5 juin 2026
Et publication ou notification le 5 juin 2026

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC
22 (Côtes-d'Armor)